



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 17 septembre 2018, à 16h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère
- Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur André Brisson, conseiller

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 16h30.

RÉSOLUTION 9805-09-2018
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation pour demande de c.a. - Sentier de motoneige
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9806-09-2018
AUTORISATION POUR DEMANDE DE C.A. – SENTIER DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par sa résolution 9587-04-2018, réitéré son autorisation à l'établissement d'un sentier de contournement qui permettra à la motoneige de traverser le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être déposée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par le Club de motoneige Diable et Rouge ;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'APPROUVER le projet de mise en place d'un sentier de contournement de motoneige sur le territoire de la Municipalité, dans l'emprise de la route 117 et **D'AUTORISER** le Club de motoneige Diable et Rouge à déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 9807-09-2018
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 16h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Danielle Gauthier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe